



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

avocats

Question écrite n° 60961

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'exercice des droits de la défense dans toutes les circonstances. Dans plusieurs affaires récentes, devant la commission de recours des réfugiés, devant le tribunal administratif de Paris ou dans le ressort du tribunal de grande instance de Bayonne, il apparaît que les avocats n'ont pu exercer leur rôle dans des conditions normales. Le principe du respect des droits de la défense, le principe du contradictoire et la loyauté du débat juridictionnel ont ainsi été violés. Face aux dérives constatées qui ont entraîné une vive réaction de la profession, il lui demande s'il entend, avec son collègue du ministère de l'intérieur, rappeler aux magistrats et aux fonctionnaires de police le nécessaire respect du rôle de l'avocat.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, confirme à l'honorable parlementaire son attachement au respect du rôle majeur de l'avocat dans le concours qu'il apporte à l'oeuvre de justice. Qualifié d'auxiliaire de justice par l'article 3 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, l'avocat représente, assiste les justiciables et plaide pour eux devant toutes les juridictions et les organismes juridictionnels ou disciplinaires. Son rôle est donc intimement lié au principe constitutionnel du respect des droits de la défense et à son corollaire, le principe du contradictoire, applicables à l'ensemble des procédures juridictionnelles, qu'elles soient de nature civile, pénale ou administrative. Les magistrats et fonctionnaires doivent donc en toutes circonstances respecter et faire respecter ces principes auxquels je suis très attaché et je peux vous assurer qu'ils les respectent. Sachez que dans les très rares cas où serait en cause un manquement au principe du respect des droits de la défense ou du contradictoire, l'existence du double degré de juridiction est de nature à le sanctionner.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60961

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2906

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11826